

Résumé des principales décisions des réunions du conseil communal

Séance du 14 mai 2020

Début de la séance : 14.00h

Fin de la séance : 18.05h

Présents: tous les membres, exceptés A. Pütz, conseillère, G. Legill, secrétaire

Toutes les décisions ont été prises à l'unanimité. Le conseiller P. Breda n'ayant pris part ni aux discussions ni au vote du point 3b2).

(séance publique)

1a) **avise**, conformément aux dispositions de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, les réclamations introduites auprès de Madame la Ministre de l'Intérieur contre le vote définitif du conseil communal du 30 janvier 2020,

1b) **décide** de renoncer à une indemnité compensatoire pour la cession inférieure à 25% relative au projet d'aménagement particulier nouveau quartier « op der Uet » à Burmerange redressé, présenté par le bureau d'architectes aeco atelier d'architecture d'Esch-sur-Alzette au nom et pour le compte des époux Thommes-Gloden de Burmerange, approuvée le 19 mars 2020 par Madame la Ministre de l'Intérieur, réf. 18715/113C, étant donné qu'il s'avère que l'indemnité exigée de l'initiateur du projet ne peut pas être investie dans l'intérêt propre du PAP concerné,

2a) **décide** d'allouer un subside de 175.000,00.- € à l'association sans but lucratif Erliefnis Baggerweier,

2b) **approuve** l'avenant N° 1 du 8 mai 2020 à la convention de concession d'un service public du 3 mars 2020 conclue entre la commune de Schengen et l'asbl Erliefnis Baggerweier, ayant pour objet la gestion et l'exploitation à des fins commerciales de la zone de récréation et de sports dite « Baggerweieren », et qui prévoit l'ajout d'un article 10 relatif aux dispositions financières,

3a) **approuve** la délibération du collège des bourgmestre et échevins du 25 mars 2020 portant suspension de paiement de loyers par les commerçants-locataires pour les mois d'avril, de mai et de juin 2020 pour les locaux dont la commune de Schengen est propriétaire, ceci pour les commerçants-locataires des locaux commerciaux, restaurants, brasseries, du camping, du cabinet médical, du cabinet de physiothérapie et du cabinet d'énergétique chinoise, ainsi que de ceux mis à disposition à la 'Danz asbl' (OATH), et qui en raison de l'état d'urgence ont dû temporairement fermer leur établissement ou interrompre leur activité commerciale,

3b1) **approuve** l'acte de cession gratuite du 31 mars 2020 entre la commune de Schengen et Madame Martine Fischer, domiciliée 52B, Wäistrooss à L-5495 Wintrange, en vertu duquel la commune de Schengen acquiert sur la dame Fischer le bien immobilier inscrit au cadastre de la commune de Schengen, section RC de Flouer, lieu-dit « Wisswee », n° 1140/5522, d'une contenance de 2,44 ares; l'acquisition étant faite pour des raisons d'utilité publique, in specie dans l'intérêt de l'intégration du terrain cédé dans la voirie publique,

3b2) **approuve** l'acte de vente du 16 avril 2020 entre la commune de Schengen et la sàrl Casa Pro

Concept, domiciliée à 5887 Alzingen, 469, route de Thionville, en vertu duquel la commune acquiert sur la sàrl Casa Pro Concept le bien immobilier inscrit au cadastre de la commune de Schengen, section RB de Remerschen, lieu-dit « A Wénkel », n° 420/7141, d'une contenance de 0,88 are au montant total de 616,00.- €; l'acquisition étant faite pour des raisons d'utilité publique, in specie dans l'intérêt de l'élargissement du chemin vicinal existant,

3c) **approuve** le compromis de vente conclu entre la commune de Schengen et Monsieur Joseph Gloden, domicilié à 6736 Grevenmacher, 23, rue Hiehl, en vertu duquel la commune de Schengen acquiert sur le sieur Gloden, les biens immobiliers inscrits au cadastre de la commune de Schengen comme suit, pour un prix de 250,00.- € l'are, soit un total de 5.330,00.- €; l'acquisition étant faite pour des raisons d'utilité publique, in specie dans l'intérêt de l'incorporation dans le domaine public communal directement adjacent :

Section BA	Elvange		
Numéro	Contenance	Lieu-dit	Nature
1819/5571	8,10 ares	Suebelbiérg	Bois
2114/5573	2,75 ares	An der Kiel	Bois
2114/5575	2,80 ares	An der Kiel	Bois
Section RA	Wintrange		
Numéro	Contenance	Lieu-dit	Nature
1102/7583	1,25 ares	Suebelgaard	Terre labourable
Section WC	Schwebsingen		
Numéro	Contenance	Lieu-dit	Nature
5222475/5209	6,42 ares	Hommelsbiérg	Terre labourable
Total :	21,32 ares		

3d1) **approuve** le compromis de cession gratuite du 2 décembre 2019, conclu entre la commune de Schengen et Madame Jeanne Faber, demeurant à 5470 Wellenstein, 35, route de Mondorf, en vertu duquel la commune de Schengen acquiert sur la dame Faber une partie d'un fond inscrit au cadastre de la commune de Schengen, section WD de Wellenstein, lieu-dit « op der Gëll », numéro 2798/2967, pré d'une contenance approximative de 0,15 are, sous la condition suspensive du reclassement de ladite parcelle en quartier existant lors de la refonte du PAG, actuellement en cours de procédure; l'acquisition étant faite pour des raisons d'utilité publique, in specie l'intégration de la chaussée dans le domaine public en vertu d'une extension du périmètre d'agglomération,

3d2) **approuve** le compromis de cession gratuite du 2 décembre 2019, conclu entre la commune de Schengen et Madame Jeanne Faber, demeurant à 5470 Wellenstein, 35, route de Mondorf et Monsieur Guy Hirtt, demeurant à 5471 Wellenstein, 8, Albaach, en vertu duquel la commune de Schengen acquiert sur les consorts Faber-Hirtt une partie d'un fond inscrit au cadastre de la commune de Schengen, section WD de Wellenstein, lieu-dit « Schueräcker », numéro 2799/2627, pré d'une contenance approximative de 0,72 are, sous la condition suspensive du reclassement de ladite parcelle en quartier existant lors de la refonte du PAG, actuellement en cours de procédure; l'acquisition étant faite pour des raisons d'utilité publique, in specie l'intégration de la chaussée dans le domaine public en vertu d'une extension du périmètre d'agglomération,

3e) **approuve** le compromis de vente conclu entre la commune de Schengen et la société Sablière Hein sàrl, en vertu duquel la commune de Schengen acquiert sur la société Sablière Hein sàrl les biens immobiliers inscrits au cadastre de la commune de Schengen, section RC de Flouer, sis à l'intérieur du plan d'aménagement global « Haff Réimech » en zone d'équipement communautaire et sportif déclaré obligatoire par règlement grand-ducal du 8 mai 1999, comme suit, pour un prix de 5.000,00.- € l'are, soit un total de 333.550,00.- €; l'acquisition étant faite pour des raisons d'utilité publique, in specie dans l'intérêt de la réalisation d'une nouvelle école centrale à Remerschen :

Numéro	Contenance	Lieu-dit	Nature
---------------	-------------------	-----------------	---------------

1260/5297	8,29 ares	an der Wollefskaul	place
1262/5298	7,43 ares	Klosbam	place
2399/5423 (partie)	12,15 ares	an der Wollefskaul	place
2399/5289	5,25 ares	ënner dem Schengerwee	place
2382/5282	6,90 ares	ënner dem Schengerwee	place
2379/5279	26,69 ares	Wäistrooss	place
Total :	66,71 ares		

3f) **approuve** le compromis de vente du 6 mai 2019 conclu entre la commune de Schengen et la société Sablière Hein sàrl, en vertu duquel la commune de Schengen vend à la société Sablière Hein sàrl les biens immobiliers inscrits au cadastre de la commune de Schengen, section C de Schwebsingen, pour un prix de 1.750,00.- € l'are, soit un total de 61.600,00.- €:

Numéro	Contenance	Lieu-dit	Nature
509/3972	16,60 ares	Musellängten	
518/4424	18,60 ares	Musellängten	
Total :	35,20 ares		

3g) **approuve** l'avenant N° 1 du 8 mai 2020 au contrat de bail du 27 juin 2018, conclu entre la commune et la sàrl Sablière Hein, avec siège à Bech-Kleinmacher, 1, quai de la Moselle, relatif à la location d'un site d'exploitation, parcelles inscrites au cadastre de la commune de Schengen, section RC de Flouer, lieu-dit «Gréissen», numéros 1643/4771 d'une contenance de 75,15 ares, 1641/3471 d'une contenance de 2,80 ares, 1640/4769 d'une contenance de 21,65 ares et une partie du numéro 1628/4767 d'une contenance de 50,00 ares, l'autre partie d'une contenance de 16 ares étant occupée par la commune de Schengen, et qui fixe une reconduction tacite pour une période de 3 années au lieu d'une année,

3h) **approuve** le contrat de concession des droits d'exploitation de gisements de sable et gravier à Schwebsingen du 6 mai 2020, conclu entre la commune de Schengen et la sàrl Sablière Hein avec siège social à Bech-Kleinmacher, aux termes de laquelle la commune concède à la société Hein Sablière les droits d'exploitation et d'extraction de sable et gravier des terrains communaux inscrits au cadastre de la commune, section WC de Schwebsingen, lieux-dits « Laacherbëndgesheck » et « Musellängten », numéros 483/2507, 484/2096, 485, 486/1672, 486/1673 et 545, d'une contenance totale de 87,30 ares, pour le prix forfaitaire total de 130.950,00.- € soit 1.500,00.- € l'are,

4) **avise favorablement** le projet d'abrogation du plan directeur sectoriel « décharges pour déchets inertes » déclaré obligatoire par règlement grand-ducal du 9 janvier 2006,

5) **fixe** l'indemnité mensuelle d'un salarié à tâche intellectuelle engagé au service technique communal,

6) **approuve** la convention «Office social commun de Remich Année 2020» conclue le 6 avril 2020 entre l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, les communes de Bous, Lenningen, Remich, Schengen, Stadtbredimus et Waldbredimus, et l'office social commun de Remich,

7a) **décide**

- d'admettre en reprises provisoires et en décharges aux services ordinaires et extraordinaires les sommes ci-après:

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Reprises provisoires	74.701,30.- €	
Décharges	1.324,42.- €	
Total	76.025,72.- €	

- d'accorder au collège des bourgmestre et échevins l'autorisation de poursuivre en justice les débiteurs qui figurent audit état des recettes à recouvrer à la clôture de l'exercice 2019,

7b) **arrête** provisoirement

- le compte administratif de l'exercice 2018,
- le compte de gestion de l'exercice 2018,

7c) - **décide**

- de solliciter les crédits spéciaux supplémentaires suivants :

4/140/211000/20024	Développement nouveau site internet	15.000,00.- €
4/520/222100/20023	Mesure d'urgence concernant la réfection partielle de la canalisation dans la rue de Remich à Wellenstein	300.000,00.- €
4/810/221200/2021	Aménagement d'une « Bolzplaz » à Burmerange	71.000,00.- €
4/494/221200/17002	Travaux de réaménagement au camping de Schwebsingen	10.000,00.- €
Total :		396.000,00.- €

- et de diminuer de 396.000,00.- €.- € le boni présumé fin exercice de 1.360.018,34.- € du budget, exercice 2020,

- **décide**

- de solliciter les crédits spéciaux supplémentaires suivants :

3/140/615100/99002	Coordination des relations publiques – Site internet	1.550,00.- €
3/623/608121/99001	Parking – Fournitures d'entretien	2.500,00.- €
3/627/608160/99002	Ateliers – Vêtement professionnels	15.000,00.- €
Total :		19.050,00.- €

- et de diminuer de 19.050,00.- €.- € le boni présumé fin exercice de 1.360.018,34.- € du budget, exercice 2020,

8a) **décide** d'abroger le tarif pour le service de navette « Schengi » à partir du 1^{er} juin 2020,

8b) **décide** d'arrêter le nouveau règlement d'ordre intérieur, entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2020, ayant pour objet l'allocation de subventions pour

- a) l'acquisition et l'installation d'appareils électroménagers,
- b) l'achat d'un cycle ordinaire neuf (vélo) ou d'un cycle à pédalage assisté neuf,
- c) la réalisation de projets d'investissement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et la mise en valeur des sources d'énergies renouvelables dans le domaine du logement,

9a) **approuve** le projet de travaux et fournitures dénommé « Refonte du site internet www.schengen.lu » au montant de 18.720,00.- € TTC, établi par l'expéditionnaire administratif au service technique, comprenant un devis estimatif et un mémoire à caractère à la fois descriptif, explicatif et justificatif, à valoir comme projet définitif détaillé,

9b) **approuve** le projet de travaux et fournitures dénommé « Adaptation du système de surveillance des réservoirs d'eau » au montant de 40.000,00.- € TTC, établi le 1^{er} avril 2020 par l'ingénieur technicien au service technique, comprenant un devis estimatif et un mémoire à caractère à la fois descriptif, explicatif et justificatif, à valoir comme projet définitif détaillé,

9c) **approuve** le projet de travaux et fournitures dénommé « Mesure d'urgence – renouvellement partiel de la canalisation à Wellenstein » au montant de 253.476,00.- € hors TVA, établi le 5 mai 2020 par le bureau d'études en génie civil KW Engineering, comprenant un devis estimatif et un mémoire à caractère à la fois descriptif, explicatif et justificatif, à valoir comme projet définitif détaillé et qui s'impose d'urgence étant donné que le service technique communal a constaté le débordement du bassin d'orage n° 2 à Bech-Kleinmacher et que l'origine de ce débordement est une infiltration importante

d'eau étrangère dans la canalisation eaux mixtes existante dans la rue de Remich à Wellenstein, ce qui présente un risque de pollution environnementale.